d'ordre	d'enseignement secondaire général
01	Déclaration de création signée du promoteur sur un formulaire standard
02	Attestation de présentation de l'original d'un diplôme niveau bac+3 au moins du promoteur
03	Bulletin N°3 du casier judiciaire du promoteur
04	Certificat de propriété signé du conservateur foncier de la localité, d'une superficie de 2500m2 au moins
05	Lettre de recommandation signée du Sous-préfet ou d'un chef traditionnel du 1er ou 2ème degré
06	Dossier d'étude technique comprenant les études des fondations des bâtiments à construire, assorti d'un devis descriptif et estimatif
07	Dossier d'étude géotechnique du sol au cas où les bâtiments à construire sont a niveau
08	Avis motivés des **SEDUC** et **DRES** concernés

32. OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT PRIVE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL ET TECHNIQUE

N° d'ordre	Pièces exigées pour la création d'un établissement privé d'enseignement secondaire général
01	Déclaration d'ouverture signée du promoteur sur un formulaire standard
02	Copie conforme de l'arrêté de création
03	Copie conforme du permis de bâtir
04	Certificat d'adhésion à l'une des organisations de l'enseignement privé
05	Liste nominative du personnel administratif et enseignant, assortie de leur qualification académique ou professionnelle, des contrats de travail respectifs et des photocopies des CNI
06	Liste des équipements didactiques disponibles
07	Attestation de compte bancaire de l'établissement
08	Attestation de disponibilité des fonds représentant au moins trois mois de salaires du personnel
09	Avis motivés des **SEDUC** et **DRES** concernés

33. CREATION ET OUVERTURE D'UN COURS DU SOIR

Les déclarations de création et d'ouverture d'un cours du soir se déposent simultanément contre récépissé, auprès du représentant local de l'organisation d'enseignement privé qui dispose d'un délai de quinze (15) jours pour les transmettre avec avis motivé au Délégué Régional. Ce dernier dispose d'un délai de trente (30) jours pour transmettre, avec avis motivé, lesdites déclarations, assorties de la copie du récépissé au ministre chargé des enseignements secondaires.

Le dossier comporte :

a. Une copie certifiée conforme du permis de construire ou un contrat de bail enregistré ou une cession gratuite des bâtiments ;
b. Le certificat d'adhésion à l'une des organisations de l'enseignement privé ;
c. La liste nominative du personnel administratif et enseignant ;
d. La liste des équipements didactiques ;

e. L'attestation de fonds disponibles représentant trois (3) mois de salaire du personnel permanent ;
f. les photocopies des diplômes du personnel ;
g. L'acte d'ouverture de l'établissement scolaire concerné.

34. CREATION D'ETABLISSEMENT PRIVE D'ENSEIGNEMENT NORMAL

N°	DECLARATION DE CREATION D'ETABLISSEMENT PRIVE D'ENSEIGNEMENT NORMAL
01	Une attestation de présentation de l'original du diplôme du promoteur (Licence au moins)
02	Un bulletin n° 3 du casier judiciaire du déclarant datant de moins de 3 mois
03	Un certificat de propriété du terrain sur lequel doit être implanté l'établissement, délivré par l'autorité compétente
04	Une lettre de recommandation assortie d'une fiche modèle signée d'une autorité administrative ou d'un chef traditionnel (1er ou 2e degré) du lieu d'implantation de l'établissement, garantissant la bonne moralité du promoteur
05	La liste des spécialités
06	Un dossier d'études techniques comprenant des études de fondation des bâtiments construire, assorti d'un devis descriptif délivré par les services compétents ou un dossier d'expertise technique lorsque les bâtiments existent
07	Une étude géotechnique du sol délivrée par les services compétents lorsque les bâtiments construire comportent plus d'un niveau
08	Le rapport de la descente sur le terrain signé par tous les membres de l'équipe de mission (DRES)
Pour les personnes morales, ajouter à la liasse précédente :	
09	L'acte d'autorisation de l'établissement
10	Le statut et le règlement intérieur
11	La preuve du fonctionnement effectif ou de l'activité de la personne morale

35. OUVERTURE D'ETABLISSEMENT PRIVE D'ENSEIGNEMENT NORMAL

N°	DOSSIER DE DECLARATION D'OUVERTURE D'ETABLISSEMENT PRIVE D'ENSEIGNEMENT NORMAL
01	Une copie conforme du permis de bâtir
02	Une copie d'attestation de non refus de déclaration
03	Un certificat d'adhésion une des organisations de l'enseignement privé
04	Une liste nominative du personnel administratif et enseignant, assortie de leur qualification académique ou professionnelle et des contrats de travail respectifs
05	Une liste des équipements didactiques disponibles
06	Une attestation du compte bancaire de l'établissement distinct du compte personnel du fondateur
07	Une attestation de fonds disponibles représentant 3 mois de salaire du personnel.
08	Le Rapport de la descente sur le terrain signé par tous les membres de l'équipe de mission (DRES)